



8ème Congrès FSU Le Mans - Février 2016



Thème 1

« Éducation, formation, culture et recherche » : relever le défi de la démocratisation »

Les mandats du SNETAP-FSU (Congrès Arras) Document préparatoire aux congrès départementaux

Éducation à la citoyenneté

Ainsi, le Snetap-FSU demande la mise en place dans les filières technologique et professionnelle d'un enseignement d'ECJS (abordant notamment le droit du travail, l'éthique professionnelle...). Mais l'ECD s'étend bien évidemment au delà de la classe. Ainsi, la participation des élèves à la vie de leur établissement, qui est actuellement très hétérogène devrait être redynamisée car elle contribue pleinement au processus de formation de la citoyenneté et à l'épanouissement des élèves. Cela passera forcément par la consolidation des ALESA. Pour le Snetap-FSU cela doit, également, prendre la forme de la création de Conseil de la vie lycéenne (CVL), qui pourrait constituer un lieu d'expression démocratique de la parole des lycéenne-s. Puisque la citoyenneté est aussi une valeur qui s'apprend, le Snetap-FSU demande la mise en place d'un droit à la formation pour les délégué-e-s et les élue-s des différents conseils. Cependant, pour le Snetap-FSU, l'éducation à la citoyenneté ne peut se faire que dans contexte, un climat différent dans les EPL et LPM : celui d'un climat démocratique serein au sein des communautés éducatives-scolaires, celui d'une autre conception du lycéen-enne par les adultes des établissements.

Formation initiale pour les personnels d'enseignement et d'éducation

Le Snetap-FSU défend une formation intégrée licence/master avec une entrée dans le métier, progressive, alternée et adossée à la recherche. Il souhaite que plusieurs voies d'accès aux concours soient possibles. Enfin il défend la nécessité d'un système de formation des enseignant-e-s et CPE qui ne soit pas totalement déconnecté de celui de l'Éducation Nationale. Cela doit permettre toutes les passerelles possibles entre l'EN et l'EAP / EM et le maintien des statuts qui garantissent les droits des personnels. Des concours communs doivent être possibles.

Evaluation

C'est pourquoi, le Congrès réaffirme plus que jamais son attachement aux diplômes nationaux et son refus du CCF. Il considère le CCF comme un outil de démantèlement et de remise en cause de la valeur nationale des diplômes, de désorganisation et de surcharge du travail des élèves et des enseignants, tout particulièrement pour les épreuves orales des CCF dans les disciplines à faible volume horaire hebdomadaire et pour celles de la certification BEPA.



Réforme de la voie professionnelle

Ainsi le Snetap-FSU rappelle que si pour lui le cycle de référence de la Voie Professionnelle est le cycle BEPA / Bac Pro pour l'EA ou BPM / Bac Pro pour l'EM en quatre années pour une majorité de jeunes, il était favorable à la mise en place pour certains d'un parcours individualisé de formation leur permettant d'obtenir le baccalauréat professionnel en trois années après l'obtention du BEPA / BPM par exemple. De la même façon, le Snetap-FSU est favorable à la mise en place d'un CAPA en trois années pour les jeunes les plus en difficulté.

Individualisation

Le Congrès exige la remise à plat de l'intégralité des dispositifs d'individualisation qui n'ont servi qu'à permettre la suppression de dizaines de postes d'enseignant-e-s sous le gouvernement Fillon. Le Snetap-FSU ne peut accepter la poursuite de ces dispositifs non revus sous le gouvernement Ayrault. Il exige la disparition des dispositifs non obligatoires comme l'accompagnement individualisé en bac pro. Il demande par ailleurs l'intégration de dispositifs d'accompagnement dans la DGH des établissements.

Dérogations, suivi de stages, formation sécurité

Le Congrès dénonce les conditions de dérogations relatives aux travaux dangereux et à l'utilisation de matériels dangereux pour les jeunes de moins de 18 ans. Le Congrès demande une véritable formation à la prévention des risques et à la sécurité pour l'ensemble des acteur-ric-e-s (stagiaires mais aussi enseignant-e-s et maîtres de stages).

Élèves en situation de handicap

Le Snetap-FSU revendique depuis longtemps la titularisation de des personnels AESH or il n'est proposé qu'une CDIisation avec incorporation dans le corps des TFR (catégorie B) avec une grille de rémunération nettement insuffisante. Pour la reconnaissance du métier, il faut la création d'un corps avec des règles de gestion nationales. De plus une véritable formation diplômante avec un recrutement au niveau bac minimum doit être mise en place d'une part pour éviter aux AVS actuels de passer par 6 années de précarité et d'autre part pour légitimer le travail indispensable des AVS dans nos établissements. Ce recrutement ne peut se faire sous la forme de contrats aidés

